

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-008-12355/22/BM

■ **Présentation des rapports d'activités et des comptes de résultats du délégataire de l'exercice relatifs à l'animation et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais**
29468

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'objet de cette Délégation de Service Public (DSP), confiée à l'Association ALOTRA dans le cadre d'une convention d'affermage, a trait à la gestion, l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil Métropolitaines pour les Gens du Voyage, du Réaltor (Aix en Provence), des Rives Hautes (Fuveau/Meyreuil), de La Malle (Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue) et de La Garenne (Salon de Provence). Cette délégation de service public a pris effet au 1^{er} juin 2019. Afin de permettre la vérification optimale du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux-ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Les caractéristiques de gestion de ces 4 aires sont les suivantes :

	LE REALTOR	RIVES HAUTES	LA MALLE	LA GARENNE
Lieu	Aix en Provence	Fuveau / Meyreuil	Bouc Bel Air / Simiane-Collongue	Salon/ Lançon/Pélissane
ouverture au public	22 mars 2017	1 ^{er} juillet 2013	9 décembre 2016	10 janvier 2014
Type de gestion	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026	DSP 2019/2026
Gestionnaire	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA
Nombre d'emplacements	80	23	30	25
Durée de fonctionnement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Coût du droit d'usage	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,20 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 4 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,60 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3,30 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,50 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Dépôt de garantie : 100 €
Public accueilli	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation			
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.			

Par souci de détail et de lisibilité, pour 2021, les rapports d'activités de chaque site avec une synthèse globale sont annexés au présent rapport.

Conformément à la législation en vigueur, l'aire d'accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, l'aire d'accueil de Bouc Bel Air/ Simiane Collongue, La Malle et l'aire d'accueil de Salon de Provence/Lançon-Provence/ Pélissanne, La Garenne, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services métropolitains, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Dans le domaine de la gestion sociale, les animations, les actions en matière de santé et de scolarisation, ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les quatre aires d'accueil dans le cadre des projets sociaux contractualisés, traduisent de réelles avancées. Elles sont sommairement énumérées ci-après pour chacun des axes concernés.

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc ... En 2021, dans ce secteur ont été engagés 2883 entretiens et interventions auprès des familles résidant sur ces quatre Aires d'Accueil (+13%).

- Santé et prévention : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc ... Bien que les permanences Protection Maternelle Infantile aient été suspendues par les services concernés, 577 personnes ont participé aux actions engagées en 2021 sur les quatre sites, dans les domaines de la santé et de la prévention (+142%).

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaisons avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc ... En 2021, 70 enfants ont bénéficié des actions publiques en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (-92 %).

- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre ...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc ...

En 2021, 2031 actions ont été engagées auprès des populations résidant sur les quatre aires d'accueil, dans les secteurs de l'animation et de la culture (-18%).

En 2021, ces quatre Aires d'Accueil Métropolitaines, toutes périodes confondues, ont accueilli 2686 personnes, (+13%), soit 1221 caravanes (+ 17%). Les taux d'occupation annuels respectifs se fixent à 51 % pour Le Réaltor, à 68 % pour Rives Hautes, à 73 % pour La Malle, et à 79 % pour La Garenne, confirmant ainsi la pertinence de ces équipements avec une moyenne globale de 66,75.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de 317 813 € TTC, équivalente à celle de 2020 (-1%). Les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent 1 329 916 € TTC, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à 1 297 857 TTC, dégageant ainsi un résultat global excédentaire de 32 059 € TTC.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public se fixe à 24,5%. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP Métropolitaine.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces aires d'accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées. Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations, ...etc), et réduisent l'attractivité des aires d'accueil. Ces états de fait entraînent des difficultés de gestion et peuvent poser de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion déléguée de ces quatre aires d'accueil, il est à constater qu'au fil du temps, une réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, et, la participation financière de la Métropole et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés. En 2021, la Contribution Financière forfaitaire (CFF) globale de gestion versée par la Métropole au délégataire s'est fixée à 517.000 € TTC soit 0,52 € TTC / Personne Accueillie / Jour.

Les propos techniques et financiers qui précèdent démontrent que ces quatre aires remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passages, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Ainsi, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et de procédures publiques ;
- La loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération n° DEVT 004-6009/19/CM du Conseil de Métropole du 16 Mai 2019 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Il est pris acte des rapports d'activités annuels, ci annexés, pour l'exercice 2021, de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau / Meyreuil, Rives hautes, de Bouc Bel Air / Simiane Collongue, La Malle et de Salon de Provence / Lançon-Provence / Pélissanne, La Garenne.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER